



251658240

**Résumé du PROCES VERBAL DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE GEMME France du 10 OCTOBRE 2011**

Sur convocation de sa Présidente, le Conseil d'Administration élargi de l'Association Gemme-France s'est réuni le 10 octobre 2011, à l'Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas à Paris 6<sup>ème</sup> avec comme ordre du jour :

- Consultation sur l'opportunité de la modification des statuts de Gemme Europe,
- Examen du statut des membres associés,
- Point sur le colloque de Fort de France
- Projet de formation sur Aix en Provence
- Commercialisation du Film « Les Assises Internationales »
- Le Credom
- Comment promouvoir la médiation dans les juridictions
- Alimentation du site internet
- Etat des pratiques de la Médiation Judiciaire en France

**Consultation sur l'opportunité de la modification des statuts de Gemme Europe**

**La question se pose de savoir si le Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation est une association de personnes ou s'il est constitué d'associations de section nationale.**

Sommes- nous à un tournant : fédéralisme ou association d'individus ?

A l'unanimité, la section Gemme-France décide que l'association est une association de personnes et que chacun doit payer sa cotisation pour faire partie de Gemme.

Il est évoqué que deux pays souhaitent rejoindre Gemme Europe : la Russie et la Turquie qui ne font pas partie de l'Union Européenne, il est décidé qu'il n'y a pas lieu de modifier les statuts en ce sens.

Sur la question de l'ouverture de Gemme aux membres associés et de changer le quota 2/3-1/3, il est décidé de ne pas enlever notre spécificité de Groupement de Magistrats. Gemme est une association de juges et la règle de 2/3 de magistrats pour un 1/3 de membres associés doit être maintenue.

- **A l'unanimité, Gemme France décide qu'il est préférable que le Président puisse être élu même s'il n'appartient pas à une section nationale.**

### **Examen du statut des membres associés**

Sont membres associés, les Avocats, les Universitaires, les Médiateurs, les formateurs.

- **Les membres associés non rattachés à une profession réglementée devront fournir leur casier judiciaire bulletin N° 3.**

Les membres associés personnes physiques (non institutionnels), devront tous les 2 ans en début d'année adresser une lettre au Bureau (Secrétariat général) dans laquelle ils devront faire figurer les actions menées en faveur de l'association.

Les membres institutionnels ne sont pas concernés par cette règle de renouvellement d'adhésion.

### **Point sur le colloque de Fort de France qui se tiendra du 14 au 19 novembre 2011**

Dans le cadre de ce colloque, Gemme France a organisé une session de formation à la médiation les 15 et 16 novembre 2011 avec pour thème : « *Les outils de communication au service du juge et de l'avocat : médiation et conciliation* ». Cette formation s'adresse aux magistrats de l'ENM et aux avocats du barreau de Fort-de-France.

Michèle WEIL présente la Conférence Internationale de la médiation judiciaire et indique que le Conseil d'Administration prévu à Fort de France réfléchira sur les règles de crédibilité et de contrôle des médiateurs selon des critères qui seront déterminés. La CIMJ est en recherche de partenaires institutionnels dans chacun des pays.

### **Projet de colloque et de formation à Aix en Provence** du 4 au 7 juillet 2011

Cet événement se fera en co-organisation avec Aix-Médiation (responsable Laurence Baradat).

- l'Institut des Sciences Politiques d'Aix en Provence (qui prêtera les salles de la chapelle avec une capacité d'accueil de 150 personnes,)
- L'Ordre des Avocats d'Aix en Provence
- la Fédération Nationale des Avocats. Ce colloque aura une ouverture européenne.

### **Commercialisation du Film « Les Assises Internationales »**

Pour les 1ères assises, ont été réalisés 3 films ainsi qu'un film résumant les Assises internationales.

L'Harmattan est intéressé par la commercialisation de ces films.

**Il est voté à l'unanimité la commercialisation des films des Assises Internationales et de demander à Gemme Europe de nous céder les droits d'auteur.**

### **Le Credom :**

Il s'agit d'un grand centre de consultation sur internet en partenariat avec la Fédération des Centres de médiation, Gemme-France et Ifomène

### **Aide aux Magistrats qui souhaitent promouvoir la médiation dans leur juridiction**

Il est suggéré d'étendre notre aide aux Avocats, et d'identifier tous les référents magistrats pour la médiation.

Il est décidé que Abder AIT OUALI, Conseiller Prud'hommes à Paris, sera le délégué de Gemme-France au sein des Conseils de prud'hommes, notamment celui de Paris, pour représenter l'association, améliorer

la conciliation (moyenne seulement de 10% en France) et pour développer la médiation.

Béatrice Brenneur rappelle que Gemme-France a été créé pour développer la médiation et aussi la conciliation. Il convient de développer ces deux processus au sein des Conseils de prud'hommes. Médiation et conciliation utilisent les mêmes méthodes de communication.

**Nomination d'un Directeur de la communication**

Abder Ait Ouali est nommé Directeur de la communication de Gemme-France

**L'alimentation du site internet**

On va mettre en place un édito Gemme-France, Colette SANT centralisera les informations.

Abder Ait Ouali rédigera l'édito.

**Etat des pratiques de la Médiation Judiciaire en France**

On peut constater la sensibilisation des magistrats dans plusieurs Cours d'Appel et Tribunaux, Comme Montpellier, Poitiers, Toulouse.

**Projet futur pour la promotion de la médiation**

Béatrice Brenneur signale qu'il est envisagé de faire une croisière sur le Danube, en prévoyant un circuit qui permettrait de s'arrêter dans plusieurs pays et de faire la promotion de la médiation, ce projet pourrait se réaliser en 2012 ou 2013. Il pourrait être fait en association avec plusieurs sections nationales de Gemme (Roumanie, Hongrie, Autriche, Allemagne, Bulgarie).

La séance est levée à 20 H 15.

La Présidente  
Béatrice BENNEUR

La Secrétaire Générale  
Christiane GUTIERREZ pour Béatrice RIVAIL